

CONVOCATION :

Le conseil municipal se réunira à **la mairie** d'Exireuil **le vendredi 29 mars 2024 à 20h.**

ORDRE DU JOUR :

I - Procès-verbal

Approbation du procès-verbal de la réunion du 1^{er} mars 2024.

II - Délibérations

- Adoption du Compte Financier Unique 2023 / Budget principal « Commune »
- Adoption du Compte Financier Unique 2023 / Budget annexe « Lotissement »
- Affectation du résultat de fonctionnement – Budget « Commune »
- Vote des taux de la fiscalité directe locale pour 2024
- Budget Primitif 2024 / Budget principal « Commune »
- Budget Primitif 2024 / Budget annexe « Lotissement »
- Caisse des Ecoles – Approbation du Compte de Gestion 2023
- Travaux de voirie 2024
- Programme de réduction et maîtrise de la consommation des énergies / École : Lot 06 - Avenant 02
- Programme de réduction et maîtrise de la consommation des énergies / École : Lot 04 - Avenant 01
- Demande de gratuité de la salle des fêtes

III – Compte rendu de réunion(s)

IV – Délégation

Droit de préemption.

V – Questions diverses

- Projet de règlement conditionnant les accords de gratuité de la salle des fêtes
- Projet de voie piétonne de la rue de Béchereau : évolution du projet
- Plantation des haies
- Fermeture d'une classe à la rentrée de septembre 2024
- Point sur les articles de l'Echo
- Élections 2024 : permanences du 9 juin 2024

VI - Tour de table

le 15 mars 2024
le maire, Jérôme BILLEROT

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'JB'. To the right of the signature is a circular official seal. The seal features a central emblem with a figure, surrounded by the text 'D'EXIREUIL' at the top and 'RF' at the bottom. The seal is light blue or grey in color.

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 29 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-neuf mars à vingt heures, le conseil municipal de la commune d'Exireuil, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie d'Exireuil, sous la présidence de monsieur BILLEROT Jérôme, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 18

Date de convocation : 15 mars 2024

Délibérations n°7 et 8 :

Présents : DOMINEAU Samuel, PAPET Marie-Claude, GAUTIER Patrick, VIVIER Sylvie, ECALE Alain

BELLÉCULLÉE Maryvonne, BURON Lionel, DECARSIN Mélanie, CHAUVET Lucette, GAUDET Vincent, LUTTIAU François, MANIAGO Anne-Sophie, PAPET Didier, PROUST Fabien, PROUST Isabelle.

Excusés représentés : NERAULT Alizée (*ayant donné pouvoir à ECALE Alain*), SEIGNEURET Julien (*ayant donné pouvoir à LUTTIAU François*).

Sortant : BILLEROT Jérôme

Délibérations n°9 à 17 :

Présents : BILLEROT Jérôme, DOMINEAU Samuel, PAPET Marie-Claude, GAUTIER Patrick, VIVIER Sylvie, ECALE Alain

BELLÉCULLÉE Maryvonne, BURON Lionel, DECARSIN Mélanie, CHAUVET Lucette, GAUDET Vincent, LUTTIAU François, MANIAGO Anne-Sophie, PAPET Didier, PROUST Fabien, PROUST Isabelle.

Excusés représentés : NERAULT Alizée (*ayant donné pouvoir à ECALE Alain*), SEIGNEURET Julien (*ayant donné pouvoir à LUTTIAU François*)

Secrétaire : MANIAGO Anne-Sophie

• Quorum : 10 • Élus présents à l'ouverture de la réunion : 16 • Quorum atteint

I - Procès-verbal

Le procès-verbal de la réunion du 1^{er} mars 2024 est arrêté et validé à l'unanimité.

II – Délibérations

2024-03-07 - Adoption du Compte Financier Unique 2023 / Budget principal « Commune »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L. 2222-3 ;

Vu la délibération n°2020-02-06 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu l'avis de la commission des Finances ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2023 du budget principal de la Commune d'Exireuil ;

Vu le Compte Financier Unique pour l'année 2023 du budget principal « Commune d'Exireuil » ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Madame Marie-Claude PAPET sollicite les élus afin d'approuver, hors de la présence de Monsieur le Maire, le Compte Financier Unique pour l'année 2023 du budget principal de la Commune d'Exireuil.

Après débat, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- d'approuver le Compte Financier Unique pour l'année 2023 du budget principal de la Commune d'Exireuil tel qu'annexé.

2024-03-08 - Adoption du Compte Financier Unique 2023 / Budget annexe « Lotissement »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L. 2222-3 ;

Vu la délibération n°2020-02-06 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu l'avis de la commission des Finances ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2023 du budget annexe « Lotissement » de la Commune d'Exireuil ;

Vu le Compte Financier Unique pour l'année 2023 du budget annexe « Lotissement » ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Madame Marie-Claude PAPET sollicite les élus afin d'approuver, hors de la présence de Monsieur le Maire, le Compte Financier Unique pour l'année 2023 du budget annexe « Lotissement » de la Commune d'Exireuil.

Après débat, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- d'approuver le Compte Financier Unique pour l'année 2023 du budget annexe « lotissement » de la Commune d'Exireuil tel qu'annexé.

2024-03-09 - Affectation du résultat de fonctionnement – Budget « Commune »

Sous la présidence de monsieur Jérôme BILLEROT, maire, il est constaté le résultat du compte financier unique de l'exercice 2023 :

<u>FONCTIONNEMENT</u>	
Résultat de l'exercice	293 988,09 €
Report à nouveau	273 392,01 €
Résultat de fonctionnement :	567 380,10 €
<u>INVESTISSEMENT</u>	
Solde d'exécution de la section	505 003,06 €
Report à nouveau	- 511 836,13 €
Résultat (ligne 001 - Inv. Dépenses / BP 2024) :	- 6 833,07 €
Restes à réaliser :	
* Investissement Dépenses :	368 521,00 €
* Investissement Recettes :	51 866,00 €
Total - Reste à réaliser (Dépenses) :	316 655,00 €
Besoin de financement / Investissement :	323 488,07 €

Après débat, le conseil municipal, décide à l'unanimité, d'affecter le résultat comme suit :

- 323 488,07€ au compte 1068 (investissement)
- 243 892,03€ au compte 002 (fonctionnement)

2024-03-10 - Vote des taux de la fiscalité directe locale pour 2024

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024,

Vu la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1636 B sexies,

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit, par cette délibération, de fixer les taux à appliquer pour l'année 2024 sur chacune des taxes directes locales.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2023-03-11 du 31 mars 2023, le conseil municipal avait fixé les taux des impôts à :

- TH : 16,15 %
- TFB : 32,26 %
- TFPNB : 47,29 %

Aussi, Monsieur le Maire sollicite les élus afin de fixer les taux d'imposition pour l'année 2024.

Après débat, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- de maintenir les taux d'imposition en 2024 par rapport à ceux de 2023 soit :

- TH : 16,15 %
- TFB : 32,26 %
- TFPNB : 47,29 %

- de charger Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

2024-03-11 - Budget Primitif 2024 / Budget principal « Commune »

Après état du travail de la commission des finances, le budget primitif « Commune » de l'année 2024 est débattu.

En complément du budget voté, il est rappelé aux membres du conseil que la somme inscrite sur le budget "Commune" en section de fonctionnement dépenses 6574, doit être répartie par décision du conseil entre diverses associations, pour les aider dans leur fonctionnement.

Sur proposition de monsieur le maire, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité:

- de valider le budget primitif 2024 tel que présenté en annexe ;
- que la somme inscrite au compte 6574 sera répartie par délibérations, entre diverses associations, après étude des demandes, au cours de prochaines réunions de conseil.

Investissement :

DÉPENSES				RECETTES					
Cpte	Intitulé	Reportis et CA	Proposé	Voté	Cpte	Intitulé	Reportis et CA	Proposé	Voté
OPFI - Opérations Financières				OPFI - Opérations financières					
Chap. 001 - Déficit d'investissement				Chap. 021 - Virement de la section de fonctionnement					
001	Déficit d'investissement		6 833,07	6 833,07				280 173,00	280 173,00
Total Chap. 001 :			6 833,07	6 833,07	Total Chap. 021 :			280 173,00	280 173,00
Chap. 040 - Opérations d'ordre entre sections				Chap. 10 - Dotations et fonds divers					
231	Immob. corpo en cours		2 500,00	2 500,00	10222	Fonds compensation TVA		40 000,93	40 000,93
Total Chap. 040 :			2 500,00	2 500,00	1068	Excédent de fonct. capitalisé		323 488,07	323 488,07
Chap. 16 - Emprunts et dettes				Total Chap. 10 :					
1641	Emprunts		32 000,00	32 000,00	Total Chap. 10 :			363 489,00	363 489,00
Total Chap. 16 :			32 000,00	32 000,00	TOTAL OPFI :			643 662,00	643 662,00
TOTAL OPFI :			41 333,07	41 333,07	OPNI - Opérations Non Individualisées				
OPNI - Opérations Non Individualisées				Chap. 13 - Subventions d'investissement					
2112	Terrains de voirie		83 000,93	83 000,93	13251	GFP de rattachement		22 500,00	22 500,00
2113	Terrains aménagés autres que voirie		14 000,00	14 000,00	1326	Subv équip non transf autre EP		95 914,00	95 914,00
2131	Bâtiments publics	8 000,00	20 000,00	26 000,00	13461	DETR	51 866,00	51 866,00	51 866,00
21538	Réseaux divers	97 000,00	- 97 000,00	-	1348	Autres subv non trans.		40 000,00	40 000,00
2157	Matériel roulant de voirie	15 000,00	22 173,00	37 173,00	Total Chap. 13 :			51 866,00	158 414,00
2183	Matériel informatique		13 000,00	13 000,00	TOTAL OPNI :			51 866,00	158 414,00
2184	Mat de bureau et mobilier	1 300,00	5 000,00	6 300,00					
2188	Autres		20 135,00	20 135,00					
TOTAL OPNI :			121 300,00	80 308,93					
Op. 51 - Travaux réduc. Énergie									
231	Immob. corpo en cours	236 221,00	- 36 221,00	200 000,00					
TOTAL Op. 51 :			236 221,00	- 36 221,00					
Op. 53 - Rue de Béchereau									
231	Immob. corpo en cours	11 000,00	200 000,00	211 000,00					
TOTAL Op. 53 :			11 000,00	200 000,00					
Op. 54 - Multisport Beausoleil									
231	Immob. corpo en cours		200 000,00	200 000,00					
TOTAL Op. 54 :			-	200 000,00					
TOTAL :		368 521,00 €	485 421,00 €	853 942,00 €	TOTAL :		51 866,00 €	802 076,00 €	853 942,00 €
Total dépenses				853 942,00 €	Total recettes				853 942,00 €

Fonctionnement :

DEPENSES			RECETTES		
Cpte	Intitulé	Voté	Cpte	Intitulé	Voté
011 - Charges à caractère général			002 - Excédents antérieurs reportés *		
6042	Achat de prestation de service	40 000,00		Excédents antérieurs report.	243 892,03
60611	Eau et assainissement	8 000,00	TOTAL Chapitre 002 : 243 892,03		
60612	Energie - Electricité	39 000,00	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sect°		
60621	Combustibles	7 293,00	72	Immobilisations corporelles	2 500,00
60622	Carburants	13 000,00	TOTAL Chapitre 042 : 2 500,00		
60623	Alimentation	0,00	070 - Produit des services du domaine et ventes		
60628	Autres fourn. non stockés	24 000,00	70311	Concession dans les cimetières	100,00
60631	Fournitures d'entretien	6 000,00	7032	Droits perm. Stat. et loc. voie p	9 500,97
60632	Fournitures Pt équipement	3 000,00	7067	Redevances périscolaires	40 000,00
60633	Fournitures de voirie	13 000,00	7088	Produit des activités annexes	1 500,00
60636	Vêtements de travail	1 000,00	TOTAL Chapitre 070 : 51 100,97		
6064	Fournitures administratives	2 000,00	073 - Impôts et taxes		
6065	Livres...	2 000,00	732221	Fonds péréquation ressources c	20 000,00
6067	Fournitures scolaires	6 000,00	73223	Fonds Départemental des DMT	25 000,00
611	Contrat prestations de services	5 000,00	TOTAL Chapitre 073 : 45 000,00		
613	Locations mobilières	20 000,00	0731 - Impositions directes		
61521	Entretien terrain	2 000,00	73111	Contributions directes	572 173,00
615221	Entretien des bâtiments publics	15 000,00	TOTAL Chapitre 0731 : 572 173,00		
615231	Entretien des voiries	120 000,00	074 - Dotations et Participations		
615232	Entretien des réseaux	10 000,00	74111	DGF - Dotation forfaitaire	160 000,00
61551	Entretien du matériel roulant	12 000,00	741121	DGF - Dotat° Solidarité Rurale	100 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	17 000,00	741127	DGF - Dotat° nation. péréquat°	30 000,00
6156	Maintenance	2 000,00	7472	Aide Région	3 500,00
6168	Primes d'assurance	12 000,00	74833	Attribut° Etat / compens. TF	6 000,00
617	Études et recherches	10 000,00	TOTAL Chapitre 074 : 299 500,00		
618	Divers	2 500,00	075 - Autres produits de gestion courante		
623	Publicités, publications, relat° p.	10 000,00	752	Revenus des immeubles	6 000,00
624	Transport de biens et t. collectif	5 000,00	TOTAL Chapitre 075 : 6 000,00		
625	Déplacements et missions	500,00			
626	Frais postaux et télécom	7 000,00			
6281	Concours divers - cotisations	1 500,00			
62878	Remboursement de frais	6 500,00			
6288	Autres services extérieurs	8 000,00			
635	Autres impôts, taxes et vers. (im	2 000,00			
TOTAL Chapitre 011 :		432 293,00			
012 - Charges de personnel					
6218	Autre personnel extérieur	5 000,00			
633	Impôts, taxes et vers. (autres org	4 000,00			
6411	Personnel Titulaire	190 000,00			
6450	Charges de sécu. Soc et prév	90 000,00			
6470	Autres charges sociales	500,00			
TOTAL Chapitre 012 :		289 500,00			
014 - Atténuation de produits					
7391111	Dégrèvement jeunes agri.	1 000,00			
739211	Attribution de compensation	2 000,00			
73221	Reversement sur FNGIR	85 000,00			
TOTAL Chapitre 014 :		88 000,00			
023 - Virement à la sect° d'investissement					
023	Virement à le sect. d'invest.	280 173,00			
TOTAL Chapitre 023 :		280 173,00			
65 - Autres charges de gestion courante					
65311	Indemnités (élus)	52 000,00			
65313	Cotizat° de retraite (élus)	2 500,00			
65314	Cotisations de S Sociale - part p	5 000,00			
653172	Cotizat° allocat° fin mandat	50,00			
6541	Pertes sur créances irrécouvrabl	3 000,00			
6542	Créances éteintes	450,00			
6553	Service incendie	37 000,00			
657358	Subvention groupement collec.	700,00			
65748	Subv. aux associations	13 000,00			
65818	Charges diverses gest. autres	7 500,00			
6588	Autres charges diverses gest.	1 000,00			
TOTAL Chapitre 65 :		122 200,00			
66 - Charges financières					
66111	Intérêts de la dette	5 000,00			
TOTAL Chapitre 66 :		5 000,00			
67 - Charges exceptionnelles					
673	Titres annulés	3 000,00			
TOTAL Chapitre 67 :		3 000,00			
TOTAL DEPENSES :		1 220 166,00 €	TOTAL RECETTES :		1 220 166,00 €

Hors délibération : Monsieur le Maire précise que pour le projet multisports, nous n'aurons pas de réponse avant le dernier trimestre 2024. Pour la rue de Béchereau, la version la plus onéreuse a été budgétée mais le conseil municipal reste décisionnaire et votera la version souhaitée le moment venu. Il est demandé de se positionner sur la maison qui a été préemptée au niveau de la rue du Pin. Monsieur le Maire explique qu'il faut prendre le temps de réfléchir au projet avant tout fléchage financier.

2024-03-12 - Budget Primitif 2024 / Budget annexe « Lotissement »

Après état du travail de la commission des finances, le budget primitif « Lotissement » de l'année 2024 est ainsi proposé :

FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		
ARTICLES	LIBELLES	Budget 2024
6015	Terrains à aménager	
6045	Achat d'études et prest. services	
605	Achat matériels, équipés et travaux	16 000,00
608	Frais accessoires sur terrain	
627	Frais bancaires	
6522-65822	Reversement excédent au BP	
65888-65888	Autres charges gestion courantes	48 852,11
66111	Intérêt des emprunts	9 000,00
71355-042	Variation de stocks terrains aménagés	110 662,96
71351-042	Variation de stocks autres que terrains	426 144,12
608-043	Transfert de charges de fonctiont	9 000,00
	TOTAL	619 659,19

RECETTES		
ARTICLES	LIBELLES	Budget 2024
002	Excédent antérieur reporté	48 842,11
7015	Vente de terrains	
71355-042	Variation de stocks terrains aménagés	130 662,96
71351-042	Variation de stocks autres que terrains	431 144,12
75888	Prod divers de gestion (TVA)	10,00
791-043	Transfert de charges de fonctiont	
796-043	Transfert de charges financières	9 000,00
	TOTAL	619 659,19

INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
ARTICLES	LIBELLES	Budget 2024
001	Déficit investissement reporté	
1641	Emprunt	50 549,92
3555-040	Stocks de terrains aménagés	130 662,96
3551-040	Stocks autres que terrains	431 144,12
	TOTAL	612 357,00

RECETTES		
ARTICLES	LIBELLES	Budget 2024
001	Recette investissement reporté	75 549,92
1641	Emprunt	
168748	Avance du budget principal	
3555-040	Stocks de terrains aménagés	110 662,96
3551-040	Stocks autres que terrains	426 144,12
	TOTAL	612 357,00

2024-03-13 - Caisse des Écoles – Approbation du Compte de Gestion 2023

Monsieur le Maire donne la parole à Madame PAPET Marie-Claude qui rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2023 (non voté car aucune écriture) et les décisions modificatives (néant) qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que de l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre

qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2023 de la Caisse des Ecoles ;
- de déclarer, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

2024-03-14 - Travaux de voirie 2024

Monsieur le Maire énonce les caractéristiques essentielles de ce programme :

Il s'agit de travaux de réparation de voirie au niveau de la route de Clavé (une portion au niveau des Grands Ajoncs et une portion vers le Nairon).

Il n'y a qu'un seul lot.

2.- Le montant prévisionnel du marché

Monsieur le Maire annonce un coût prévisionnel à 65 000€ HT.

3.- Procédure envisagée

Monsieur le Maire précise que la procédure utilisée sera la procédure adaptée avec sollicitation de plusieurs devis.

4.- Cadre juridique

Selon l'article L2122-21-1 du code général des collectivités territoriales, la délibération du conseil municipal chargeant le maire de souscrire un marché déterminé peut être prise avant l'engagement de la procédure de passation de ce marché. Ainsi, il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à lancer la procédure et l'autoriser à signer le marché avec le titulaire qui sera retenu.

Au regard de la mise en concurrence dans le cadre du projet de travaux de voirie 2024 et des devis présentés pour le même linéaire et les mêmes caractéristiques :

- M RY (PARTHENAY - 79) pour un montant de 64 836,20€ HT soit 77 803,44€ TTC
- EUROVIA (NIORT - 79) pour un montant de 59 978,62€ HT soit 71 974,34€ TTC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'attribuer le marché de travaux de voirie 2024 à l'entreprise EUROVIA (79011 NIORT) pour un montant de 59 978,62€ HT soit 71 974,34€ TTC ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché et les documents liés à cette affaire ;
- de confirmer que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif (*fonctionnement chapitre 11*).

2024-03-15 - Programme de réduction et maîtrise de la consommation des énergies / École : Lot 06 - Avenant 02

Monsieur Samuel DOMINEAU présente le devis supplémentaire du lot 06 « électricité ».

Il propose aux élus de valider l'avenant 02 du lot 06 pour un montant total de + 1 758,52€ HT.

Cet avenant fait suite à la reprise de câblage des commandes de volets roulants (défaut non visible au moment de l'estimation).

Après débat, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de valider l'avenant joint à la présente délibération ;
- d'autoriser Monsieur le maire à signer les documents liés à cette affaire.

**2024-03-16 - Programme de réduction et maîtrise de la consommation des énergies /
École : Lot 04 - Avenant 01**

Monsieur Samuel DOMINEAU présente le devis supplémentaire du lot 04 « menuiserie ».

Il propose aux élus de valider l'avenant 01 du lot 04 pour un montant total de - 297€ HT.

Après débat, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de valider l'avenant joint à la présente délibération ;
- d'autoriser Monsieur le maire à signer les documents liés à cette affaire.

2024-03-17 - Demande de gratuité de la salle des fêtes

Le CIAS de la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre organise des ateliers cuisine et souhaite réserver la salle des fêtes à titre gratuit le lundi 17 juin de 9h à 17h.

Monsieur le Maire sollicite les membres du conseil municipal afin de se positionner sur cette demande.

Après débat, le conseil municipal décide à

15 voix « pour » :

BILLEROT Jérôme, DOMINEAU Samuel, PAPET Marie-Claude, GAUTIER Patrick, VIVIER Sylvie, BELLÉCULLÉE Maryvonne, BURON Lionel, CHAUVET Lucette, GAUDET Vincent, LUTTIAU François, MANIAGO Anne-Sophie, PAPET Didier, PROUST Fabien, PROUST Isabelle, SEIGNEURET Julien (ayant donné pouvoir à LUTTIAU François).

et 3 « abstention » :

ECALE Alain, DECARSIN Mélanie, NERAULT Alizée (ayant donné pouvoir à ECALE Alain).

- d'accorder la gratuité de la salle des fêtes pour la période énoncée ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition correspondante.

III – Compte rendu de réunions

Relais des Assistants Maternels : L'ENSOA organise trois ½ journées afin d'aider les futurs foyers à organiser leur arrivée sur le Saint-Maixentais. La responsable du Relais souhaite mettre à disposition des flyers pour présenter le RAM mais ne prévoit pas sa présence car malheureusement, le constat est qu'il n'y a plus de places disponibles auprès des assistantes maternelles du secteur.

Commission des impôts locaux : Il est précisé que la présentation de la carte communale via le SIGIL lors de cette réunion est un réel atout car cela rend les échanges et les décisions plus faciles grâce à la visualisation du terrain.

COPIL du Puits d'Enfer : Des investissements et des travaux d'entretien du site vont se réaliser dans les mois à venir (table d'orientation, acquisitions foncières, taille, balisage...).

SMC : Un maître composteur va être recruté afin d'aider et d'expliquer la gestion des biodéchets.

Commission commerce et artisanat : L' élu délégué estime que les réunions de cette commission sont difficiles. Peu d'élus présents et des décisions à prendre sans connaître réellement les dossiers (sous couvert de discrétion).

Commission communale « Environnement et cadre de vie » : La commission a échangé sur la position des poteaux support vélo, les panneaux signalétiques et sur l'espace préempté de la rue du Pin.

Commission communale « Fête et cérémonie » : Une réunion est prévue le 9 avril à 20h (ordre du jour à déterminer).

Festival Traverse ! : Présent sur Exireuil le 20 juillet (apéro contée avec Pépito Matéo). Inauguration le 17 juillet à 18 h à Nanteuil.

Conseil d'école : Projet autour des sports olympiques et paralympiques ; sorties vélo ; rencontre USEP le 23 mai à Exireuil ; incivilités à la sortie de l'école ; violences entre enfants (pour lesquelles certains faits ne seraient pas avérés) ; souhait de réduire la fréquence des tontes de la pelouse du pré afin de profiter des fleurs.

Travaux école : Réception des travaux fixée au mercredi 3 avril 2024 à 14h. Les travaux de peinture sont en cours et la classe de la directrice pourrait regagner sa salle aux vacances d'avril.

IV – Délégation

Droit de préemption : Monsieur le Maire énumère les demandes depuis la dernière réunion de conseil.

Nombre de demandes reçues : 3 (n°02 à 04/2024)

Nombre de décisions de ne pas préempter : 3

V – Questions diverses

- **Projet de règlement conditionnant les accords de gratuité de la salle des fêtes**
Un groupe d'élus a commencé à travailler sur ce sujet et présente les pistes de travail (pour les associations communales, rappel des règles d'utilisation, limitation du nombre de réservations gratuites le week-end et sans limitation en semaine ; pour les associations non communales, limitation du nombre d'utilisation en semaine et non gratuité le week-end). Le sujet fait débat car il a été constaté quelques utilisations sans autorisation. Des élus souhaitent donc ajouter des règles afin d'éviter ces quelques débordements mais d'autres élus estiment qu'écrire ces règles est une sanction disproportionnée alors qu'une discussion serait plus adaptée.
Il est rappelé que le but du règlement de gratuité n'est pas d'asphyxier les associations locales qui n'ont pas toutes les mêmes moyens humains et financiers. Un compromis doit donc être trouvé. Une prochaine réunion est fixée au 17 avril à 9h en mairie afin d'affiner les propositions.
- **Projet de voie piétonne de la rue de Béchereau**
Monsieur le Maire présente l'évolution du projet. Les services du Conseil Départemental imposent un busage (surcoût financier), ne prennent pas en charge la sécurisation du carrefour de Béchereau, ne prennent qu'une partie du plateau et de la bande de roulement. Au niveau des aides financières, il est prévu le Fonds de Concours pour 22 500€, la DETR dont le montant n'est pas encore connu, le Fonds de solidarité et Ambition 79 qui sont en cours de validation.
- **Plantation des haies** :
Très bon ressenti suite aux différentes opérations de plantation et une bonne participation de l'école.
- **Fermeture d'une classe à la rentrée de septembre 2024** :
La décision a été notifiée au Maire mais les inscriptions pour la rentrée 2024 sont prévues à partir d'avril. Un point sur l'état des inscriptions sera fait lors d'une prochaine réunion de conseil.
- **Point sur les articles de l'Écho** :
Certains articles sont déjà rédigés et d'autres en cours. L'édition est prévue pour mai/juin.
- **Élections 2024** :
Un projet des permanences pour les élections du 9 juin 2024 est rédigé en direct mais demande à être affiné et validé par les élus non présents ce soir.

Tour de table

Gestion Technique Centralisée (GTC) : Ce système permet de gérer le chauffage et la climatisation à distance. L'ensemble des bâtiments scolaires ainsi que la salle des associations sont à présent connectés. Une première réunion afin d'expliquer le fonctionnement et la programmation a eu lieu en présence d'un élu, d'un agent technique et des agents administratifs. Une première phase de surveillance et d'ajustement est en cours avant une deuxième réunion pour les dernières mises au point.

Départ d'un agent technique : L'agent en charge des espaces verts a demandé sa mutation vers une commune voisine, dans l'idéal au 1^{er} juin et au plus tard le 1^{er} juillet. Les élus s'interrogent sur le choix d'un recrutement ou d'une sous-traitance. Après débat, au regard de la moyenne d'âge de nos agents et de l'augmentation des tâches liées aux espaces verts, il est décidé de lancer le recrutement mais d'estimer également la délégation de quelques tâches (taille, tonte).

Voirie : L'agent technique en charge de la voirie n'ayant pas pu être présent à la première réunion, une seconde est fixée au 16 avril à 18h en sa présence.

Éclairage du terrain de foot : SÉOLIS souhaite présenter un devis pour l'éclairage du terrain de foot. Des aides seraient possibles. Monsieur le Maire attend de recevoir cette estimation avant toute présentation aux élus mais souhaite évoquer le sujet en amont. Les élus décideront de la suite à donner lors d'une prochaine réunion.

Classement des chemins : Le travail de recensement et de mise à jour des chemins ruraux pour classement va débuter le mois prochain. Les linéaires vont être estimés et des constats sur place seront organisés.

Prochain conseil : Vendredi 26 avril à 20h.

Arbres : Deux arbustes ont été cassés au niveau de la cité du Grand Pré. A voir s'il faut les remplacer ou s'ils peuvent repousser.

Voisins référents : Il y a actuellement des démarchages abusifs et Mélanie DECARSIN renouvelle son appel à la vigilance.

Dispositif POSEIDON : Le dispositif qui équipe le centre aquatique Aqua Severa est effectivement onéreux mais a fait ses preuves très récemment.

Travaux des agents : Peinture à l'école ; tonte ; aide logistique à prévoir pour la sortie scolaire au Lambon.

Travaux de réfection du réseau d'eau potable : Un élu constate que les travaux ne sont toujours pas terminés et que des chemins ont été fortement endommagés. Monsieur le Maire précise qu'ID 79 a confirmé que l'entreprise chargée des travaux réparera les dégâts.

Déploiement de la fibre : Une partie de la commune est couverte mais de nombreuses zones rurales ne le sont pas encore.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève la séance à minuit et dix minutes.

Le secrétaire

le maire

